Distr.
GENERALE

ITTC(XXXIX)/12
12 novembre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

TRENTE-NEUVIEME SESSION
7 - 12 novembre 2005
Yokohama (Japon)

DECISION 2(XXXIX)

PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL DE L'OIBT POUR LES ANNEES 2006-2007

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant la Décision 2(XXXI) portant adoption du Plan d'action OIBT de Yokohama 2002-2006;

Reconnaissant envers le secrétariat pour ses travaux ayant abouti à sa proposition au Conseil d'un Programme de travail biennal pour les années 2006-2007;

Notant que la durée d'exécution du Plan d'action OIBT de Yokohama 2002-2006 a été prorogée à 2007;

Notant en outre que les activités énumérées au paragraphe 2 ci-dessous découlent des éléments suivants: a) le Plan d'action OIBT de Yokohama; b) les quatre rapports des Comités OIBT à la trente-neuvième session du Conseil; et c) des décisions antérieurs du Conseil;

Décide de:

1. Adopter le Programme de travail biennal des années 2006-2007 annexé à la présente Décision;

2. Prier le Directeur exécutif de mettre en oeuvre ou faciliter la mise en oeuvre des activités suivantes approuvées dans le Programme de travail biennal pour les années 2006-2007:

	Activité	**Coûts estimatifs ($E-U)**
(i)	Mettre à l'étude et adopter des mesures afférentes à l'article 16 de l'AIBT de 1994 (Directeur exécutif et personnel) et à la Décision 3(XXV) du CIBT.	
	Le coût de la publication de la vacance de poste du Directeur exécutif et de la convocation du panel constitué aux termes de la procédure de sélection d'un Directeur exécutif, adoptée par la Décision 3(XXV).	$80 000,00
(ii)	Mettre à l'étude et adopter des dispositions de poursuite de la publication du trimestriel de l'OIBT Actualités des forêts tropicales (AFT) et du bulletin bimensuel d'information sur le marché (*Market Information Service*, MIS) *[ITTA, 1994, Articles 29 et 30]* *[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 2, Actions d, f, g et i].*	
	Deux années de prolongation des projets PD 13/99 Rev.2 (M,F,I) et PD 16/93 Rev.4 (M) exécutés par le secrétariat.	$800 000,00 (Année 2006) $800 000,00 (Année 2007)

/ . . .

(iii) Permettre une collaboration et une synergie accrues entre l'OIBT et la CITES
[Décision CIBT 3(XVI)), 7(XXXIV) et 2(XXXVII)]

(a) Améliorer la capacité des Membres à appliquer les dispositions relatives aux espèces à bois d'œuvre inscrites sur les listes de la CITES. — $2 850 000,00

(b) Permettre une coopération accrue sur les dossiers CITES relatifs aux bois tropicaux entre les gouvernements (dont les autorités CITES), le secteur privé et la société civile. — $200 000,00

(iv) Continuer de fournir la coopération de l'OIBT au Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) et fournir son appui au Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF)
[Décisions CIBT 7(XXX)]
[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 2, Action c]

(a) Renforcer la participation et la contribution de l'OIBT au Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), dont le maintien en détachement d'un fonctionnaire de rang supérieur au secrétariat du FNUF pendant la période biennale, sous réserve du maintien en existence du secrétariat du FNUF. — $330 000,00

(b) Prêter appui à l'élaboration d'un questionnaire commun du PCF sur la gestion forestière. — $40 000,00

(c) Appuyer la participation et la contribution de l'OIBT à l'initiative "Global Forest Information Service (GFIS)" du PCF conduite par l'IUFRO — $40 000,00

(v) Procéder à une évaluation de l'exécution du Plan d'action OIBT de Yokohama 2002-2006.

Les consultants passeront en revue l'exécution du Plan d'action et assureront les travaux préparatoires à son évaluation par le Conseil. — $100 000,00

(vi) Formuler et approuver le Plan d'action OIBT 2008-2013.

Travaux de mission consultative et réunion d'un groupe de travail pour débattre d'un projet du prochain Plan d'action de l'OIBT destiné à l'examen du Conseil. — $150 000,00

(vii) Prendre les dispositions permettant au secrétariat d'intensifier les campagnes de relations publiques, sensibilisation et communication visant à faire connaître au mieux les objectifs et activités de l'Organisation et le fait que la gestion forestière durable peut constituer un mode d'exploitation des sols économiquement, socialement et écologiquement viable.
[*Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 2d*]

En se fondant sur une stratégie de communication, obtenir des photographies de qualité professionnelle de stations de projets; réviser, publier et diffuser les rapports techniques de l'OIBT; produire et diffuser des matériaux de communication tels que brochures, résumés hors-série de rapports OIBT, et un rapport illustrant les réalisations de l'OIBT au cours de ses 20 premières années; actualiser le site web de l'OIBT (version japonaise, liste des décisions du CIBT, etc.); exposer des matériaux de communication OIBT lors de manifestations relatives aux forêts; élaborer et mettre en oeuvre un plan de communication aux médias en faisant en sorte que les messages de l'OIBT touchent un public aussi large que possible, et faciliter les reportages indépendants sur les sessions du Conseil. — $250 000,00

(viii) Poursuivre l'amélioration de la diffusion des statistiques, des études et des informations sur les bois tropicaux et les forêts tropicales.
[Article 29(1) de l'AIBT de 1994]

Fournir un appui et une coopération à la CNUCED en vue d'élargir son service de veille sur le marché des produits de base (INFO COMM) pour y inclure les bois tropicaux.	$50 000,00

(ix) Prendre conseil auprès du Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et du Groupe consultatif de la société civile (GCSC) et faciliter leur implication.
[Décisions CIBT 9(XXVIII) et 2(XXXII]
[Plan d'action de Yokohama, Section 2, Action h]

Appui à la participation du TAG et du GCSC aux sessions et à l'organisation de tables-rondes sur les questions intéressant l'Organisation.	$80 000,00

(x) Examiner, faciliter et suivre les progrès de la négociation d'un Accord devant succéder à l'AIBT de 1994
[Décisions CIBT 4(XXXII), 8(XXXIII) et 6(XXXIV)]

(a) Fonds nécessaires au financement de la participation des pays membres en développement à la quatrième partie de la Conférence (janvier 2006) et facilitation de celle-ci.	$280 000,00
(b) Facilitation de reportages indépendants sur la Conférence.	$40 000,00

(xi) Continuer à promouvoir l'application des lois forestières.
[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.1, But 1, Action 3]

Combler les lacunes dans les informations essentielles, notamment en opérant le recueil et l'analyse des données portant sur l'application effective des législations forestières, prendre des dispositions pour réunir des ateliers régionaux et sous-régionaux, en coordination avec les processus FLEG régionaux destinés à diffuser et à favoriser le recours aux "pratiques les plus aptes à renforcer le respect des lois forestières", élaborées conjointement par l'OIBT et la FAO et fournir une rétroinformation sur les ateliers.	$200 000,00

(xii) Promouvoir le commerce des bois de production durable en fournissant un appui à la constitution de données et d'informations propres à aider les consommateurs à se procurer du bois de production légale et durable dans des circuits de commercialisation licites.
[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.1, But 1, Action 3]
[Décision CIBT 10(XXXIV)]

Aider les pays, sur leur demande, à élaborer des systèmes qui permettent de constater la légalité des exportations de bois	$240 000,00

(xiii) Avec l'assistance du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets, évaluer les propositions de projets et d'avant-projets soumises par les pays membres
[Article 27(4) de l'AIBT de 1994]

Coûts d'organisation de quatre réunions du Panel d'experts (à $95 000 chacun).	$190 000,00 (Année 2006)
	$190 000,00 (Année 2007)

(xiv) Passer en revue le marché du bois dans deux grands pays importateurs de bois tropicaux.
[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.1, But 1, Action 5].

Provisions nécessaires à la poursuite des études. $200 000,00

(xv) Etude des subventions touchant les bois et les produits dérivés.
[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.1, But 2, Action 2]
[Décisions CIBT 4(XXXV) et 1(XXXVII)]

Le Comité examinera les résultats de l'étude en cours et envisagera la nécessité et les modalités d'activités complémentaires $130 000,00

(xvi) Envisager d'autres travaux sur l'application des législations forestières et le commerce illégal des bois et produits dérivés.
[Décision 6(XXXI) du CIBT]

Travail avec le secteur privé dans les pays producteurs consistant à étudier la faisabilité de l'adoption de dispositifs de traçabilité du bois, dont l'apport d'un soutien à cinq dispositifs pilotes. $229 000,00

(xvii) Renforcement des travaux statistiques et ateliers de formation aux statistiques.
[Articles 29 et 30 de l'AIBT de 1994]
[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.1, But 1, Actions 1,2,3]

Amélioration des bases de données statistiques, maintien de l'accès aux bases de données sur le commerce des produits forestiers et maintien de la participation au Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques forestières et au processus du Questionnaire commun sur le secteur forestier. Les travaux porteront sur l'organisation de trois ateliers de formation aux statistiques dans des pays et régions clés. $200 000,00

(xviii) Assurer une veille des travaux en cours sur la comparabilité et l'équivalence des systèmes d'écocertification.
[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.1, But 2, Action 3]

Prendre les dispositions nécessaires à une étude sur la comparabilité et l'équivalence des systèmes de certification et leur acceptation par le marché et en examiner les résultats. $150 000,00

(xix) Évaluation économique du secteur forestier portant plus particulièrement sur le bassin amazonien
[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.1, But 2, Action 7.7]

L'atelier débattra d'une méthodologie commune fondée sur les résultats d'une étude sur la comptabilité forestière. $50 000,00

(xx) En coopération avec les organismes concernés, opérer une veille des implications politiques que comportent pour la ressource forestière la modification du climat et les politiques récemment adoptées en la matière, et la contribution des ressources de base à l'atténuation des effets de la modification du climat.
[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.2, But 1, Action 4]
[Décisions CIBT 4(XXXIII), 1(XXXV) et 4(XXXV)]

Les travaux comprendront également une surveillance de l'exécution du projet PD 359/05 Rev.1 (F) "Renforcement des capacités à élaborer et à réaliser des projets de boisement et reboisement forestiers tropicaux dans le cadre du Mécanisme du développement propre du Protocole de Kyoto", PD 54/99 Rev.2 (F) "Modes de financement nouveaux pour la gestion durable des forêts de la région de San Nicolas (Colombie) et PD 240/03 Rev.1(F) "Nouveau modèle de financement pour la gestion durable de San Nicolás –Phase ii: zones de réhabilitation hors Protocole de Kyoto (Colombie)"

Examiner les résultats d'une réunion d'experts de trois jours destinée à développer des connaissances et mettre au point des démarches d'obtention de crédits-carbone à partir de forêts dégradées, en examinant les questions relatives à l'adaptation aux changements de climat.	$60 000,00

(xxi) Poursuivre le suivi des progrès dans l'application des critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable
[Décisions CIBT 3(XXVI), 5(XXX), 9(XXX) et 4(XXXIV)]
[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.2, But 2, Action 1]

(a) Prendre les dispositions nécessaires à l'organisation de six ateliers nationaux supplémentaires sur les C&I au titre de la Décision 4(XXXIV), intégrant dans leurs programmes des thèmes tels que l'audit forestier, la certification, etc.	$200 000,00
(b) Prendre les dispositions nécessaires au renforcement de la coopération et de la collaboration entre l'OIBT et les pays de l'Organisation du Traité de coopération amazonienne (ACTO), sur les C&I et les thématiques connexes, en organisant notamment un atelier régional destiné à regrouper en un corps unique les C&I de l'OIBT et le Processus de Tarapoto	$100 000,00
(c) Dispenser une assistance sur demande, à concurrence de 10 000 dollars E-U par pays membre producteur intéressé, à la préparation de rapports nationaux d'état des lieux initial et d'avancement de la gestion forestière durable en référence aux Critères et Indicateurs OIBT.	$150 000,00
(d) Oeuvrer à une collaboration accrue dans l'harmonisation des termes et définition clés entre les différents processus C&I à l'échelle mondiale et les organisations internationales qui, avec l'OIBT, ont pris des initiatives à cette fin.	$50 000,00

(xxii) Promouvoir l'application des Directives pour l'aménagement des forêts tropicales secondaires, la restauration des forêts tropicales dégradées et la réhabilitation des terres forestières dégradées.
[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.2, But 2, Action 3]
[Décisions CIBT 1(XXXV) et 4(XXXV)]

Contribuer au Partenariat mondial sur la restauration des paysages forestiers et à l'application des résultats de l'Atelier de Pétropolis.	$50 000,00

(xxiii) Réexaminer et actualiser les Directives OIBT pour la conservation de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre.
[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.2, But 2, Action 1]
[Décisions CIBT 4(XXXV) et 1(XXXVII)]

En fonction des résultats des essais de terrain du projet de directives dans quatre pays producteurs destinés à cerner les obstacles à leur application probable au niveau du terrain et au niveau politique organiser un atelier auquel seront associés trois producteurs, trois consommateurs et deux représentants d'ONG et trois institutions internationales pertinentes, deux représentants du secteur privé, et les représentants des quatre pays participants pour réviser le projet de	$396 000,00

Directives et dispenser des recommandations destinées à la diffusion des Directives aux membres de l'OIBT et de l'UICN, aux membres du CPF et à d'autres organisations pertinentes. L'atelier examinera et révisera les Directives préparées par un groupe d'experts et produira des recommandations au Comité. Les coûts additionnels de cette diffusion seront quantifiés. Ces directives révisées et les recommandations de diffusion seront présentées au Comité en vue d'y être examinées à la quarante-troisième session du Conseil en 2007.

(xxiv) Favoriser l'échange d'expériences au niveau régional sur la mise en oeuvre de la gestion forestière durable à travers de projets appuyés par l'OIBT.
[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 2, Action i]

Prendre les dispositions nécessaires à la tenue de rencontres régionales réunissant des agences d'exécution de projets OIBT de reboisement et gestion forestière et se pencher sur leurs résultats en vue d'un échange d'expérience et d'un partage des acquis. (Budget couvrant les trois rencontres). $350,300,00

(xxv) Suivre et évaluer les coûts et avantages sociaux, économiques et écologiques de la gestion durable des forêts naturelles.
[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.2, But 2, Action 6]

Coopérer avec la Commission de la FAO pour les forêts dans la région Asie-Pacifique, le Centre régional de formation à la foresterie villageoise (RECOFTC) et d'autres organisations afin de réunir une conférence internationale sur une gestion des forêts orientée vers la réduction de la pauvreté et l'exploitation de leurs possibilités au profit des populations pauvres. $50 000,00

(xxvi) Évaluer le développement des ressources humaines et le renforcement institutionnel en menant des activités de formation au niveau national, régional et international et en octroyant des bourses de recherche.
[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 2, Action e]

Coopérer avec la Commission de la FAO pour les forêts de la région Asie-Pacifique à l'élaboration et à la conduite d'un stage de deux semaines sur les politiques forestières. Ce stage sera conçu pour recourir à un éventail de techniques didactiques stimulantes et exigeantes destinées à un recyclage des forestiers professionnels par lequel ceux-ci acquerront les moyens d'évaluer les dimensions économique, écologique et sociale des politiques forestières; de communiquer de manière effective les conclusions et perspectives dégagées; de formuler des propositions et des documents directifs; et d'encadrer l'exécution et l'évaluation des politiques. $35 000,00

(xxvii) Appuyer l'application effective des législations et réglementations relatives aux forêts qui permettent la gestion forestière durable et sécurisent la base de production.
[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.2, But 1, Action 1]

Coopérer avec le CIFOR, le Centre régional de formation à la foresterie communautaire (RECOFTC) et la Commission des forêts de la FAO pour l'Asie et le Pacifique à l'élaboration et à l'examen d'une activité en appui à la gestion forestière durable dans les organismes publics issus de la décentralisation. Cette activité comprend l'organisation d'un Atelier régional pour l'Asie qui doit être organisé dans le cadre du Partenariat pour les forêts d'Asie à Yogyakarta (Indonésie) en juin 2006. L'OIBT prête son appui à la préparation de documents d'information et à la participation de pays membres de l'OIBT à l'atelier. $50 000,00

Des activités complémentaires seront envisagées en fonction des recommandations de l'atelier et soumises à l'appréciation du Conseil.

(xxviii) Promouvoir la bio-dendroénergie en exploitant des résidus et déchets ligneux dans les pays tropicaux.
[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.3, But 2, Action 4]

Prendre les dispositions nécessaires à une étude et une conférence internationale (devant être organisée en coopération avec la FAO et la CNUCED) sur la dendroénergie exploitant les rebuts et les déchets ligneux dans les pays tropicaux et en examiner les résultats.	$200 000,00

(xxix) Continuer de promouvoir l'investissement privé en facilitant l'échange d'informations sur les possibilités d'investissement.
[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.3, But 1, Action 1]
[Décisions CIBT 1(XXXV) et 4(XXXV)]

En coopération avec la CNUCED et les banques régionales de développement, donner suite aux résultats du Forum international de promotion des investissements commandité par l'OIBT et prendre les dispositions nécessaires pour réunir trois séminaires régionaux de promotion de l'investissement dans la gestion durable des forêts tropicales naturelles et le développement adossé aux forêts naturelles.	$450 000,00

(xxx) Évaluer et promouvoir les perspectives de valorisation de produits forestiers non ligneux et des services dispensés par les forêts susceptibles d'accroître l'intérêt économique que présente le maintien des ressources forestières de base.
[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.2, But 1, Action 5; Section 3.3, But 2, Action 5]

Prendre les dispositions nécessaires à la réalisation d'études et à la réunion d'une conférence internationale de promotion du développement des services et produits forestiers autres que le bois, en coopération avec la FAO, l'INBAR et d'autres organisations pertinentes.	$250 000,00

3. Prier le Comité technique compétent de poursuivre son examen du champ des travaux de l'activité (xx) indiquée au paragraphe 2 ci-dessus et d'en élaborer le cahier des charges destiné à guider son exécution;

4. Autoriser le Directeur exécutif à rechercher des contributions volontaires de la part des pays membres en vue d'assurer le financement des activités énumérées au paragraphe 2 ci-dessus. Si les contributions perçues à cet effet au 31 janvier 2006 s'avèrent insuffisantes, le Directeur exécutif est prié de financer l'exécution des activités énumérées au paragraphe 2 ci-dessus en mobilisant:

   (a) les fonds libres d'affectation disponibles dans le Compte spécial pour les activités énumérées aux alinéas 2(iii)(b), 2(iv)(a), 2(iv)(b), 2(iv)(c), 2(v), 2(vi), 2(vii), 2(viii), 2(ix), 2(xi), 2(xii), 2(xiv), 2(xv), 2(xvi), 2(xvii), 2(xviii), 2(xix), 2(xx), 2(xxi)(a), 2(xxi)(b), 2(xxi)(c), 2(xxi)(d), 2(xxii), 2(xxvi), 2(xxvii), 2(xxviii);

   (b) le Sous-compte B du Fonds du Partenariat de Bali pour les activités énumérées aux alinéas 2(ii), 2(xxiii), 2(xxiv), 2(xxv), 2(xxix), 2(xxx);

   (c) le Compte de fonds de roulement et le Compte administratif pour les activités énumérées aux alinéas 2(i), 2(x)(a) et 2(xiii); et

5. Prier le Directeur exécutif de rendre compte au Conseil à ses quarante et unième et quarante-troisième sessions de l'avancement de l'exécution du Programme de travail biennal pour 2006-2007.

* * *

ANNEXE

PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL DE L'OIBT POUR LES ANNEES 2006-2007

CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX (CIBT)

ACTIVITES ADMINISTRATIVES

	ACTIVITÉ	MODALITÉS D'EXÉCUTION ET COÛTS INDUITS
(i)	Tenir quatre sessions ordinaires: • Quarantième session, mai/juin 2006. • Quarante et unième session, en novembre 2006 à Yokohama (Japon). • Quarante-deuxième session, en mai/juin 2007. Réunir la quarante-deuxième session du CIBT dans un pays membre producteur, sous réserve de la disponibilité de fonds pour la prise en charge des coûts de la session. • Quarante-troisième session, en novembre 2007 à Yokohama (Japon).	Routine. Travaux de session ordinaires.
(ii)	Passer en revue et approuver le budget administratif de l'Organisation pour l'exercice 2007, et évaluer la quote-part de chacun des Membres. Examiner et approuver la proposition budgétaire de la période biennale 2006-2007 *[Article 19 (3) de l'AIBT de 1994 et Décision 7(XXXIII)]*.	Routine. Travaux de session ordinaires.
(iii)	Examiner le déroulement de l'exécution du programme de travail pour la période biennale 2006-2007	Routine. Travaux de session ordinaires.
(iv)	Examiner le projet de programme de travail pour la période biennale 2008-2009 *[Décisions 7(XXV), 2(XXXI) et 9(XXXIV)]*.	Routine. Travaux de session ordinaires.
(v)	Mettre à l'étude et adopter des mesures afférentes à l'article 16 (Directeur exécutif et personnel) et à la Décision 3(XXV) du CIBT.	Travaux de session ordinaires. Les coûts de la publication de la vacance de poste du Directeur exécutif et de la convocation du panel constitué aux termes de la procédure de sélection d'un Directeur exécutif, adoptée par la Décision 3(XXV), sont estimés à 80 000 dollars E-U. Source de financement attendue: Compte du fonds de roulement du

Compte administratif.

ACTIVITES DE PROJETS

ACTIVITÉ	MODALITÉS D'EXÉCUTION ET COÛTS INDUITS
(i) Statuer sur l'admissibilité à un financement à partir des sous-comptes A et B du Fonds du Partenariat de Bali des actions, projets et avant-projets approuvés. *[Article 21 de l'AIBT de 1994]* *[Décisions 6(XXVI) et 9(XXVII) du CIBT].*	Routine. Travaux de session ordinaires. Le Groupe de travail créé aux termes de la Décision 4(XXX) dispense ses avis au Conseil sur l'admissibilité des actions, avant-projets et projets à un financement par le Sous-compte B.
(ii) Statuer sur les travaux de projets, y compris leur financement, en prenant en compte les recommandations formulées par les Comités sur les propositions de projets et les projets approuvés en cours et achevés *[Articles 20, 21 et 25 de l'AIBT de 1994].*	Routine. Travaux de session ordinaires.
(iii) Allouer des fonds qui, dans le Fonds du partenariat de Bali et/ou le Compte spécial, sont dépourvus d'affectation, pour financer l'exécution d'actions, projets et avant-projets approuvés et admissibles à ce mode de financement [*Décision 9(XXVII) du CIBT*].	Routine. Travaux de session ordinaires. Le Groupe de travail créé aux termes de la Décision 4(XXX) dispense ses avis au Conseil sur les financements par le Sous-compte B.
(iv) Mettre à l'étude et adopter des dispositions de poursuite de la publication du trimestriel de l'OIBT Actualités des forêts tropicales (AFT) et du bulletin bimensuel d'information sur le marché (*Market Information Service*, MIS) *[ITTA, 1994, Articles 29 et 30]* *[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 2, Actions d, f, g et i].*	Approuver et financer des prolongations de deux ans des projets exécutés par le Secrétariat PD 13/99 Rev.2 (M,F,I) et PD 16/93 Rev.4 (M). Coût estimatif: 1,6 million de dollars E-U Source de financement pressentie: Sous-compte B du Fonds du Partenariat de Bali
(v) Poursuivre les travaux d'amélioration des modalités de formulation et d'évaluation des propositions de projet de l'OIBT. *[Décisions 11(XXXIV) et 3(XXXVII) du CIBT]*	Travaux de session ordinaires.

ACTIVITES D'ORIENTATION STRATEGIQUE

	ACTIVITÉ	MODALITÉS D'EXÉCUTION ET COÛTS INDUITS
(i)	Poursuivre le suivi et favoriser la poursuite de l'application des critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles. *[Décisions CIBT 3(XXVI), 5(XXX), 9(XXX) and 4(XXXIV)]* *[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.2, But 2, Action 1]*	Travaux de session ordinaires, suivant les avis du Comité du reboisement et de la gestion forestière.
(ii)	Poursuivre l'examen des avancées réalisées par: • Les pays membres vers l'accomplissement de l'Objectif OIBT 2000; et • L'OIBT dans le renforcement des moyens des pays membres à mettre en oeuvre une stratégie de réalisation de l'Objectif An 2000. *[Décisions CIBT 10(XXVI) et 9(XXX)]*	Travaux de session ordinaires.
(iii)	Effectuer la revue annuelle et l'évaluation de la situation internationale des bois tropicaux. *[Article 30(a) de l'AIBT de 1994]* *[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.1, Action 1]*	Routine. Travaux de session ordinaires.
(iv)	Examiner les ressources disponibles dans le Fonds pour le Partenariat de Bali en jugeant de leur adéquation, et faire en sorte d'obtenir les ressources supplémentaires dont ont besoin les membres producteurs pour répondre à la finalité du Fonds. *[Article 21(5) de l'AIBT de 1994]*	Routine. Travaux de session ordinaires.
(v)	Permettre une collaboration et une synergie accrues entre l'OIBT et la CITES *[Décision CIBT 3(XVI)), 7(XXXIV) et 2(XXXVII)]*	• Organiser des consultations sur les propositions des Membres d'inscrire dans les annexes de la CITES des espèces à bois d'oeuvre d'origine tropicale objet d'un commerce international. Routine. Travaux de session ordinaires. • Améliorer la capacité des Membres à faire appliquer les dispositions découlant des inscriptions d'espèces à bois d'oeuvre sur les listes de la CITES. Coût estimatif: 2 850 000 dollars E-U Source de financement pressentie: fonds pré-affectés du Compte spécial • Permettre une coopération accrue sur les dossiers CITES relatifs aux bois tropicaux entre les gouvernements (dont les autorités CITES), le secteur privé et la société civile.

ACTIVITÉ	MODALITÉS D'EXÉCUTION ET COÛTS INDUITS
	Coût estimatif: 200 000 dollars E-U Source de financement pressentie: fonds libres d'affectation du Compte spécial
(vi) Continuer de fournir la coopération de l'OIBT au Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) et fournir son appui au Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF) *[Décisions CIBT 7(XXX)]* *[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 2, Action c]*	• Renforcer la participation et la contribution de l'OIBT au PCF, dont la poursuite du détachement d'un fonctionnaire supérieur au secrétariat du FNUF pendant la période biennale, sous réserve du maintien du secrétariat du FNUF. Coût estimatif: 330 000 dollars E-U Source de financement pressentie: fonds libres d'affectation du Compte spécial • Prêter appui à l'élaboration d'un questionnaire commun du PCF sur la gestion forestière. Coût estimatif: 40 000 dollars E-U Source de financement pressentie: fonds libres d'affectation du Compte spécial • Appuyer la participation et la contribution de l'OIBT à l'initiative "Global Forest Information Service (GFIS)" du PCF conduite par l'IUFRO Coût estimatif: 40 000 dollars E-U Source de financement pressentie: fonds libres d'affectation du Compte spécial
(vii) Examiner les rapports du Groupe consultatif non officiel (GCNO). *[Décisions CIBT 3(XXII) et 5(XXVI)]*	Routine. Travaux de session ordinaires.
(viii) Examiner les rapports d'activité sur l'exécution du Programme OIBT de bourses d'étude *[Décision CIBT 4(XXVII)]*	Routine. Travaux de session ordinaires.
(ix) Examiner les recommandations proposées dans les rapports de la Commission de sélection des bourses *[Décision CIBT 4(XXVII)]*	Routine. Travaux de session ordinaires.
(x) Procéder à une évaluation de l'exécution du Plan d'action OIBT de Yokohama 2002-2006.	Travaux de session ordinaires. Les consultants passeront en revue l'exécution du Plan d'action et effectueront les travaux préparatoires à

ACTIVITÉ	MODALITÉS D'EXÉCUTION ET COÛTS INDUITS
	l'évaluation du Conseil. Coût estimatif: 100 000 dollars E-U Source de financement pressentie: fonds libres d'affectation du Compte spécial
(xi) Formuler et approuver le Plan d'action OIBT 2008-2013.	Travaux de session ordinaires. Pourront être nécessaires des travaux de mission consultative et une réunion d'un groupe de travail pour débattre d'un projet du prochain Plan d'action de l'OIBT destiné à l'examen du Conseil. Coût estimatif: 150 000 dollars E-U Source de financement pressentie: fonds libres d'affectation du Compte spécial
(xii) Prendre les dispositions permettant au secrétariat d'intensifier les campagnes de relations publiques, sensibilisation et conscientisation visant à faire connaître au mieux les objectifs et activités de l'Organisation et le fait que la gestion forestière durable peut constituer un mode d'exploitation des sols économiquement, socialement et écologiquement viable. [*Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 2d*]	En se fondant sur une stratégie de communication, obtenir des photographies de qualité professionnelle de stations de projets; réviser, publier et diffuser les rapports techniques de l'OIBT; produire et diffuser des matériaux de communication tels que brochures, résumés hors-série de rapports OIBT, et un rapport illustrant les réalisations de l'OIBT au cours de ses 20 premières années; actualiser le site web de l'OIBT (version japonaise, liste des décisions du CIBT, etc.); exposer des matériaux de communication OIBT lors de manifestations relatives aux forêts; élaborer et mettre en oeuvre un plan de communication aux médias en faisant en sorte que les messages de l'OIBT touchent un public aussi large que possible, et faciliter les reportages indépendants sur les sessions du Conseil. Coût estimatif: 250 000 dollars E-U Source de financement pressentie: fonds libres d'affectation du Compte spécial
(xiii) Poursuivre l'amélioration de la diffusion des statistiques, des études et des informations sur les bois tropicaux et les forêts tropicales. *[Article 29(1) de l'AIBT de 1994]*	Fournir un appui et une coopération à la CNUCED en vue d'élargir son service de veille sur le marché des produits de base (INFO COMM) pour y inclure les bois tropicaux. Coût estimatif: 50 000 dollars E-U Source de financement pressentie: fonds libres d'affectation du Compte spécial

ACTIVITÉ	MODALITÉS D'EXÉCUTION ET COÛTS INDUITS
(xiv) Examiner les résultats des missions techniques de diagnostic et de planification autorisées au titre de la Décision 2(XXIX). *[Décisions CIBT 2(XXIX]* *[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 2, Action a]*	Travaux de session ordinaires.
(xv) Prendre conseil auprès du Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et du Groupe consultatif de la société civile (GCSC) et faciliter leur implication. *[Décisions CIBT 9(XXVIII) et 2(XXXII]* *[Plan d'action de Yokohama, Section 2, Action h]*	Travaux de session ordinaires. Le Conseil pourra fournir un appui à la participation du TAG et du GCSC aux sessions et à l'organisation de tables-rondes sur les questions intéressant l'Organisation. Coût estimatif: 80 000 dollars E-U Source de financement pressentie: fonds libres d'affectation du Compte spécial
(xvi) Examiner et suivre les progrès de la négociation d'un Accord devant succéder à l'AIBT de 1994 *[Décisions CIBT 4(XXXII), 8(XXXIII) et 6(XXXIV)]*	Travaux de session ordinaires. Les crédits requis pour aider au financement de la participation des pays membres en développement et à la facilitation de la quatrième partie de la Conférence (janvier 2006), y compris les reportages indépendants sur la Conférence, sont estimés à 320 000 dollars E-U. Source de financement pressentie: Compte du fonds de roulement du compte administratif et contributions libres d'affectation du Compte spécial.
(xvii) Examiner les résultats des études et conférences ou réunions suivantes:	Travaux de session ordinaires.
• L'étude sur la création d'une synergie entre le Plan d'action en vue de la promotion des transformations poussées des bois tropicaux en Afrique par la Conférence ministérielle de l'Organisation africaine du bois et le Plan de convergence sous-régional ; et l'élaboration d'une proposition de projet régional devant permettre à l'OIBT de contribuer à la promotion des transformations poussées des bois tropicaux dans les pays d'Afrique centrale. *[Décisions CIBT 10(XXXII) et 1(XXXVIII)]*	
• Conférence internationale sur les forêts et les entreprises forestières gérées par des communautés autochtones et des populations riveraines *[Décisions CIBT 4(XXXV), 1(XXXVI) et 1(XXXVII)]*	
• Conférence ou réunion d'experts sur le transport du bois. *[Décisions CIBT 6(XXXI) et 1(*XXXVI*)]*	

ACTIVITÉ	MODALITÉS D'EXÉCUTION ET COÛTS INDUITS
(xviii) Passer en revue les résultats des partenariats noués avec la société civile et le secteur privé et envisager des travaux supplémentaires si nécessaire *[Décision CIBT 5(XXXIII)]*	Travaux de session ordinaires.
(xix) Envisager d'autres travaux favorisant et développant la mise en oeuvre de l'écocertification de type progressif sous les Tropiques *[Décision CIBT 10(XXXIV)]*	Travaux de session ordinaires.
(xx) Envisager d'autres travaux portant sur l'application des lois forestières et le commerce illicite du bois et des produits dérivés. *[Décision CIBT 6(XXXI)]*	Poursuivre l'examen des résultats des études de cas en matière d'application des législations forestières, approuvées aux termes de la Décision 6(XXXI).
(xxi) Continuer à promouvoir l'application des lois forestières. *[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.1, But 1, Action 3]*	Combler les lacunes dans les informations essentielles, notamment en opérant le recueil et l'analyse des données portant sur l'application effective des législations forestières, prendre des dispositions pour réunir des ateliers régionaux et sous-régionaux, en coordination avec les processus FLEG régionaux destinés à diffuser et à favoriser le recours aux "pratiques les plus aptes à renforcer le respect des lois forestières", élaborées conjointement par l'OIBT et la FAO et fournir une rétroinformation sur les ateliers. Coût estimatif: 200 000 dollars E-U Source de financement pressentie: fonds libres d'affectation du Compte spécial
(xxii) Promouvoir le commerce des bois de production durable en fournissant un appui à la constitution de données et d'informations propres à aider les consommateurs à se procurer du bois de production légale et durable dans des circuits de commercialisation licites. *[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.1, But 1, Action 3]* *[Décision CIBT 10(XXXIV)]*	À la demande, aider les pays à élaborer des dispositifs qui permettent de prouver la légalité des exportations de bois Coût estimatif: 240 000 dollars E-U, Source de financement pressentie: fonds libres d'affectation du Compte spécial

LES TROIS COMITES TECHNIQUES

ACTIVITES DE PROJETS

	ACTIVITÉ	MODALITÉS D'EXÉCUTION ET COÛTS INDUITS
(i)	Avec l'assistance du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets, évaluer les propositions de projets et d'avant-projets soumises par les pays membres *[Article 27(4) de l'AIBT de 1994]*	Routine. Travaux de session ordinaires. Les coûts d'organisation de quatre réunions du Panel d'experts sont estimés à 380 000 dollars E-U. Source de financement pressentie: Compte de fonds de roulement du Compte administratif
(ii)	Avec l'assistance du Secrétariat de l'OIBT et, autant que de besoin, celle de consultants indépendants, assurer efficacement, le suivi et l'évaluation des projets approuvés dans les différents Comités. *[Article 27(4) de l'AIBT de 1994]*	Routine. Travaux de session ordinaires.
(iii)	Examiner les résultats des travaux de projets et produire des recommandations au Conseil sur le Programme des travaux de l'OIBT. *[Article 27(4) de l'AIBT de 1994]*	Routine. Travaux de session ordinaires.
(iv)	Sélectionner des projets pour évaluation à postériori en respectant les procédures évoquées à la Décision *3*(XXVIII) du CIBT. *[Plan d'action de Yokohama, Section 1.6 et Décision CIBT 3(XXVIII)]*	Routine. Travaux de session ordinaires.
(v)	Dispenser une guidance aux pays membres en matière de formulation de propositions de projets pertinentes qui répondent aux priorités énoncées dans le Plan d'action OIBT de Yokohama. *[Plan d'action de Yokohama, Section 1.6]*	Routine. Travaux de session ordinaires.
(vi)	Envisager et, s'il y a lieu, prendre des mesures destinées à diffuser des informations sur les conclusions et résultats des projets. *[Article 27(4) de l'AIBT de 1994, Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 2, Actions d et e]*	Routine. Travaux de session ordinaires.
(vii)	Passer en revue les résultats des travaux relatifs à l'amélioration de l'élaboration des projets, à l'évaluation de leur proposition, et produire des recommandations au Conseil lorsqu'il y a lieu. *[Décision CIBT 3(XXXVII)]*	Travaux de session ordinaires. Les Comités examineront les résultats des travaux d'élaboration, d'évaluation et de mise en oeuvre de projets approuvés par la Décision 3(XXXVII) du CIBT.

ACTIVITES D'ORIENTATION STRATEGIQUE

ACTIVITÉ	MODALITÉS D'EXÉCUTION ET COÛTS INDUITS
Passer en revue les résultats des travaux d'orientation stratégique dans les Comité concernés et produire des recommandations au Conseil sur le Programme de travail de l'OIBT. *[Article 27(4) de l'AIBT de 1994, Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 1.6]*	Routine. Travaux de session ordinaires.

COMITE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

ACTIVITES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

	ACTIVITÉ	MODALITÉS D'EXÉCUTION ET COÛTS INDUITS
(i)	Examiner les états audités de manière indépendante pour les exercices 2005 et 2006. *[Article 27(6) de l'AIBT de 1994]*	Routine. Travaux de session ordinaires.
(ii)	Produire des recommandations au Conseil sur la nomination pour un mandat de trois ans des commissaires aux comptes appelés à auditer les comptes de l'Organisation pour les exercices 2007, 2008 et 2009. *[Article 27(6) de l'AIBT de 1994]*	Routine. Travaux de session ordinaires.
(iii)	Examiner et produire des recommandations au Conseil, selon que de besoin, concernant le budget administratif 2007 de l'Organisation dans le budget administratif biennal des années 2006-2007. *[Article 27(6) de l'AIBT de 1994]*	Routine. Travaux de session ordinaires.
(iv)	Mettre à l'étude et produire des recommandations au Conseil concernant l'approbation des propositions de budget administratif biennal des exercices 2008-2009. *[Article 27(6) de l'AIBT de 1994]*	Routine. Travaux de session ordinaires.
(v)	Examiner les actifs de l'Organisation en vue d'assurer une gestion prudente des actifs et de faire en sorte que l'Organisation dispose de réserves suffisantes pour mener à bien ses travaux. *[Article 27(6) de l'AIBT de 1994]*	Routine. Travaux de session ordinaires.
(vi)	Examiner les implications budgétaires du programme de travail de l'Organisation et les mesures qui peuvent être prises pour garantir les ressources nécessaires à son exécution, et produire des recommandations au Conseil à cet effet. *[Article 27(6) de l'AIBT de 1994]*	Routine. Travaux de session ordinaires.

COMITE DE L'INFORMATION ECONOMIQUE ET INFORMATION SUR LE MARCHE

ACTIVITES D'ORIENTATION STRATEGIQUE

ACTIVITÉ	MODALITÉS D'EXÉCUTION ET COÛTS INDUITS
(i) Etude de marché sur les bois de plantation et les produits certifiés *[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.1, But 1, Action 3]* *Décisions CIBT 1(XXXV) et 4(XXXV)]*	Travaux de session ordinaires. Le comité examinera le rapport d'étude en 2006.
(ii) Aider le Groupe consultatif sur le commerce (T-A-G) à organiser et à tenir la Discussion annuelle OIBT sur le marché de 2006 portant sur le commerce mondial des bois tropicaux durant la quarantième session du CIBT qui doit se tenir en Suisse en mai-juin 2006. *[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.1, But 1, Action 4]*	Travaux de session ordinaires. Le thème de la discussion 2006 sur le marché sera déterminé lors de la trente-septième session du Comité (7-12 novembre 2005).
(iii) Aider le Groupe consultatif sur le commerce (T-A-G) à organiser et à tenir la Discussion annuelle OIBT sur le marché de 2007 durant la quarante-deuxième session du CIBT (mai 2007) *[Plan d'action OIBT de Yokohama,* Section *3.1, But 1, Action 4]*	Travaux de session ordinaires. Le thème de la discussion 2007 sur le marché sera déterminé lors de la trente-neuvième session du Comité (novembre 2006).
(iv) Passer en revue le marché du bois dans deux grands pays importateurs de bois tropicaux. *[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.1, But 1, Action 5].*	Travaux de session ordinaires. Les dispositions nécessaires à cette étude pourront être proposées par le Comité. Coût estimatif: 200 000 dollars E-U Source de financement pressentie: fonds libres d'affectation du Compte spécial

ACTIVITÉ	MODALITÉS D'EXÉCUTION ET COÛTS INDUITS
(v) Etude des subventions aux bois et aux produits dérivés. *[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.1, But 2, Action 2]* *[Décisions CIBT 4(XXXV) et 1(XXXVII)]*	Le Comité examinera les résultats de l'étude en cours, et envisagera la nécessité et les modalités éventuelles des activités complémentaires Coût estimatif: 130 000 dollars E-U Source de financement pressentie: fonds libres d'affectation du Compte spécial
(vi) Envisager d'autres travaux sur l'application des législations forestières et le commerce illégal des bois et produits dérivés. *[Décision 6(XXXI) du CIBT]*	• Examiner les résultats de l'étude intitulée « Audit des systèmes de traçabilité dans les filières bois tropicales » • Travail avec le secteur privé dans les pays producteurs pour étudier la faisabilité de l'adoption de systèmes de traçabilité du bois, dont l'apport d'un soutien à cinq systèmes pilotes. Coût estimatif: 229 000 dollars E-U Source de financement pressentie: fonds libres d'affectation et contributions pré-affectées du Compte spécial
(vii) Renforcement des travaux statistiques et ateliers de formation aux statistiques. *[Articles 29 et 30 de l'AIBT de 1994]* *[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.1, But 1, Actions 1,2,3]*	Le Comité prendra les dispositions nécessaires aux activités d'amélioration des bases de données statistiques, au maintien de l'accès aux bases de données sur le commerce des produits forestiers et au maintien de son association au Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques forestières et au processus du Questionnaire commun sur le secteur forestier. Les travaux porteront sur l'organisation de trois ateliers de formation aux statistiques dans les pays et régions clés. Coût estimatif: 200 000 dollars E-U Source de financement pressentie: fonds libres d'affectation du Compte spécial
(viii) Assurer une veille des travaux en cours sur la comparabilité et l'équivalence des systèmes d'écocertification. *[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.1, But 2, Action 3]*	Prendre les dispositions nécessaires à une étude sur la comparabilité et l'équivalence des systèmes de certification et leur acceptation par le marché, et en examiner les résultats. Coût estimatif: 150 000 dollars E-U Source de financement pressentie: fonds libres d'affectation du Compte spécial
(ix) Evaluation économique du secteur forestier portant plus particulièrement sur le bassin amazonien	Le Comité examinera les résultats d'une étude sur la comptabilité forestière dans le cadre d'un atelier où il sera débattu d'une

ACTIVITÉ	MODALITÉS D'EXÉCUTION ET COÛTS INDUITS
[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.1, But 2, Action 7.7]	méthodologie commune. Coût estimatif: 50 000 dollars E-U Source de financement pressentie: fonds libres d'affectation du Compte spécial

COMITE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIERE

ACTIVITES D'ORIENTATION STRATEGIQUE

ACTIVITÉ	MODALITÉS D'EXÉCUTION ET COÛTS INDUITS
(i) En coopération avec les organismes concernés, opérer une veille des implications politiques que comportent pour la ressource forestière la modification du climat et les politiques récemment adoptées en la matière, et la contribution des ressources de base à l'atténuation des effets de la modification du climat. *[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.2, But 1, Action 3]* *[Décision CIBT 1(XXXVIII)]*	Travaux de session ordinaires. Les travaux comprendront également une surveillance de l'exécution du projet PD 359/05 Rev.1 (F) "Renforcement des capacités à élaborer et à réaliser des projets de boisement et reboisement forestiers tropicaux dans le cadre du Mécanisme du développement propre du Protocole de Kyoto" ; PD 54/99 Rev.2 (F) "Modes de financement nouveaux pour la gestion durable des forêts de la région de San Nicolas (Colombie) et PD 240/03 Rev.1(F) "Nouveau modèle de financement pour la gestion durable de San Nicolás –Phase ii: zones de réhabilitation hors Protocole de Kyoto (Colombie)"
(ii) Promouvoir la conservation, la réhabilitation et la gestion durable des mangroves, en collaboration avec les organisations concernées. *[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.2, But 1, Action 4]* *[Décisions CIBT 4(XXXIII), 1(XXXV) et 4(XXXV)]*	Travaux de session ordinaires, qui comprendront: • La réception et la poursuite de la diffusion de l'Atlas mondial des mangroves actualisé [PD 276/04 Rev.2 (F)]; • Un bilan de l'exécution en cours du Programme de travail OIBT sur la mangrove pour la période 2002-2006; intégrant les expériences et enseignements tirés de projets OIBT en cours sur la mangrove et l'évaluation à postériori de ces projets. • L'examen des résultats de l'évaluation des nouvelles méthodologies et lignes directrices pour l'évaluation des aspects qualitatifs et quantitatifs de la mangrove et des critères et indicateurs de la gestion durable des écosystèmes de la mangrove, et la production de recommandations de travaux futurs éventuels.
(iii) Poursuivre le suivi des progrès dans l'application des critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable *[Décisions CIBT 3(XXVI), 5(XXX), 9(XXX) et 4(XXXIV)]* *[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.2, But 2, Action 1]*	Travaux de session ordinaire, comportant la surveillance de l'application de la Décision 4(XXXIV) dans le cadre de laquelle ont déjà été organisés 18 ateliers nationaux devant permettre la mise en pratique des C&I, et qui prévoit la conduite de plusieurs autres dans la période 2006-2007. • Prendre les dispositions nécessaires à la tenue de six (6) ateliers nationaux supplémentaires sur les C&I au titre de la Décision 4(XXXIV), en intégrant dans leurs programmes les thèmes connexes

ACTIVITÉ	MODALITÉS D'EXÉCUTION ET COÛTS INDUITS
	que sont l'audit, la certification, etc. Coût estimatif: 200 000 dollars E-U Source de financement pressentie: fonds libres d'affectation et contributions pré-affectées du Compte spécial • Prendre les dispositions nécessaires au renforcement de la coopération et de la collaboration entre l'OIBT et les pays de l'Organisation du Traité de coopération amazonienne (ACTO), sur les C&I et les thématiques connexes, en organisant notamment un atelier régional destiné à regrouper en un corps unique les C&I de l'OIBT et le Processus de Tarapoto. Coût estimatif: 100 000 dollars E-U Source de financement pressentie: fonds libres d'affectation du Compte spécial • Dispenser une assistance sur demande, à concurrence de 10 000 dollars E-U par pays membre producteur intéressé, à la préparation de rapports nationaux d'état des lieux initial et d'avancement de la gestion forestière durable en référence aux Critères et Indicateurs OIBT. Coût estimatif: 150 000 dollars E-U Source de financement pressentie: fonds libres d'affectation du Compte spécial • Oeuvrer à une collaboration accrue dans l'harmonisation des termes et définitions clés entre les différents processus C&I à l'échelle mondiale et les organisations internationales qui, avec l'OIBT, ont pris des initiatives à cette fin. Coût estimatif: 50 000 dollars E-U Source de financement pressentie: fonds libres d'affectation du Compte spécial
(iv) Promouvoir l'application des Directives pour l'aménagement des forêts tropicales secondaires, la restauration des forêts tropicales dégradées et la réhabilitation des terres forestières dégradées. *[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.2, But 2, Action 3]* *[Décisions CIBT 1(XXXV) et 4(XXXV)]*	Travaux de session ordinaires, comprenant la poursuite du suivi du déroulement des dix ateliers nationaux de formation, approuvés aux termes des Décisions 1(XXXV) et 4(XXXV) et destinés à favoriser l'emploi des Directives OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires.

ACTIVITÉ	MODALITÉS D'EXÉCUTION ET COÛTS INDUITS
	Contribuer en outre au Partenariat mondial sur la restauration des paysages forestiers et à l'application des résultats de l'Atelier de Pétropolis. Coût estimatif: 50 000 dollars E-U Source de financement pressentie: fonds libres d'affectation du Compte spécial
(v) Surveiller et évaluer les coûts et avantages environnementaux, sociaux et économiques d'un développement des plantations forestières, et exploiter ces informations pour promouvoir de nouvelles plantations *[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.2, But 2, Action 5]* *[Décisions CIBT 4(XXXV) et 1(XXXVI)]*	Travaux de session ordinaires, comprenant l'examen des résultats de l'exécution de l'étude en cours sur "l'encouragement de l'investissement privé dans les plantations forestières industrielles dans le monde tropical".
(vi) Contribuer de manière adaptée aux efforts nationaux et internationaux menés dans le domaine de la prévention et de la gestion du feu concernant les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre. *[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.2, But 2, Action 7]* *[Décision CIBT 6(XXXIII)]*	Travaux de session ordinaires, comprenant le suivi de l'exécution de la Décision 6(XXXIII) relative à la prévention et à la maîtrise des incendies de forêt. Les résultats de l'assistance actuellement dispensée au Pérou sera mise à la disposition du Comité en 2006.
(vii) Réexaminer et actualiser les Directives OIBT pour la conservation de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre. *[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.2, But 2, Action 1]* *[Décisions CIBT 4(XXXV) et 1(XXXVII)]*	Le Comité a convenu de mettre à l'essai le projet de directives sur le terrain de quatre pays producteurs afin d'y cerner les les obstacles à leur application probable au niveau du terrain et au niveau politique organiser un atelier auquel seront associés trois producteurs, trois consommateurs et deux représentants d'ONG et trois institutions internationales pertinentes, deux représentants du secteur privé, et les représentants des quatre pays participants pour réviser le projet de Directives et dispenser des recommandations destinées à la diffusion des Directives aux membres de l'OIBT et de l'UICN, aux membres du CPF et à d'autres organisations pertinentes. L'atelier examinera et révisera les Directives préparées par un groupe d'experts et produira des recommandations au Comité. Les coûts additionnels de cette diffusion seront quantifiés. Ces directives révisées et les recommandations de diffusion seront présentées au Comité en vue d'y être examinées à la quarante-troisième session du Conseil en 2007. Coût estimatif: 396 000 dollars E-U Source de financement pressentie: Sous-compte B du Fonds du

ACTIVITÉ	MODALITÉS D'EXÉCUTION ET COÛTS INDUITS
	Partenariat de Bali
(viii) Favoriser l'échange d'expérience au niveau régional sur la mise en oeuvre de la gestion forestière durable à travers de projets appuyés par l'OIBT. *[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 2, Action i]*	Prendre les dispositions nécessaires à la tenue de rencontres régionales réunissant des agences d'exécution de projets OIBT de reboisement et gestion forestière, et se pencher sur leurs résultats en vue d'un échange d'expérience et d'un partage des acquis. Coût estimatif: 350 300 dollars E-U pour trois rencontres Source de financement pressenties: Sous-compte B du Fonds du Partenariat de Bali
(ix) Suivre et évaluer les coûts et avantages sociaux, économiques et écologiques de la gestion durable des forêts naturelles. *[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.2, But 2, Action 6]*	Coopérer avec la Commission de la FAO pour les forêts dans la région Asie-Pacifique, le Centre régional de formation à la foresterie villageoise (RECOFTC) et d'autres organisations afin de réunir une conférence internationale sur une gestion des forêts orientée vers la réduction de la pauvreté et l'exploitation de leurs possibilités au profit des populations pauvres. Coût estimatif: 50 000 dollars E-U Source de financement pressenties: Sous-compte B du Fonds du Partenariat de Bali
(x) Évaluer le développement des ressources humaines et le renforcement institutionnel en menant des activités de formation au niveau national, régional et international et en octroyant des bourses de recherche. *[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 2, Action e]*	Coopérer avec la Commission de la FAO pour les forêts de la région Asie-Pacifique à l'élaboration et à la conduite d'un stage de deux semaines sur les politiques forestières. Ce stage sera conçu pour recourir à un éventail de techniques didactiques stimulantes et exigeantes destinées à un recyclage des forestiers professionnels par lequel ceux-ci acquerront les moyens d'évaluer les dimensions économique, écologique et sociale des politiques forestières; de communiquer de manière effective les conclusions et perspectives dégagées; de formuler des propositions et des documents directifs; et d'encadrer l'exécution et l'évaluation des politiques. Coût estimatif: 35 000 dollars E-U Source de financement pressenties: fonds libres d'affectation du Compte spécial
(xi) Appuyer l'application effective des législations et réglementations relatives aux forêts qui permettent la gestion forestière durable et sécurisent la base de production. *[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.2, But 1, Action 1]*	Coopérer avec le CIFOR, le Centre régional de formation à la foresterie communautaire (RECOFTC) et la Commission des forêts de la FAO pour l'Asie et le Pacifique à l'élaboration et à l'examen d'une activité en

ACTIVITÉ	MODALITÉS D'EXÉCUTION ET COÛTS INDUITS
	appui à la gestion forestière durable dans les organismes publics issus de la décentralisation. Cette activité comprend l'organisation d'un Atelier régional pour l'Asie qui doit être organisé dans le cadre du Partenariat pour les forêts d'Asie à Yogyakarta (Indonésie) en juin 2006. L'OIBT prête son appui à la préparation de documents d'information et à la participation de pays membres de l'OIBT à l'atelier. Des activités complémentaires seront envisagées en fonction des recommandations de l'atelier et soumises à l'appréciation du Conseil. Coût estimatif: 50 000 dollars E-U Source de financement pressenties: fonds libres d'affectation du Compte spécial

COMITE DE L'INDUSTRIE FORESTIERE

ACTIVITES D'ORIENTATION STRATEGIQUE

ACTIVITÉ	MODALITÉS D'EXÉCUTION ET COÛTS INDUITS
(i) Favoriser la création d'entreprises de la filière bois rentables, socialement responsables et ancrées dans les collectivités *[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.3, But 2, Action 8]* *[Décisions CIBT 4(XXXV) et 1(XXXVI)]*	Le Comité examinera les résultats d'une étude consistant à passer en revue les expériences concluantes d'entreprises villageoises de la filière forêt-bois.
(ii) Étudier et promouvoir des politiques et d'autres mesures d'accroissement de la compétitivité de la filière industrielle du contreplaqué d'origine tropicale. *[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.3, But 1, Action 2]* *[Décisions CIBT 4(XXXV) et 1(XXXVI)]*	Travaux de session ordinaires. Le Comité continuera d'étudier les politiques et mesures conçues pour promouvoir la filière des contreplaqués tropicaux en prenant en compte les résultats de la Conférence internationale OIBT/FAO sur les contreplaqués tropicaux qui doit se tenir à Beijing (Chine) du 26 au 28 septembre 2005.
(iii) Promouvoir la bio-dendroénergie en exploitant des résidus et déchets ligneux dans les pays tropicaux. *[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.3, But 2, Action 4]*	Prendre les dispositions nécessaires à une étude et une conférence internationale (devant être organisée en coopération avec la FAO et la CNUCED) sur la dendroénergie, et en examiner les résultats. Coût estimatif: 200 000 dollars E-U Source de financement pressentie: fonds libres d'affectation du Compte spécial
(iv) Continuer de promouvoir l'investissement privé en facilitant l'échange d'informations sur les possibilités d'investissement. *[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.3, But 1, Action 1]* *[Décisions CIBT 1(XXXV) et 4(XXXV)]*	En coopération avec la CNUCED et les banques régionales de développement, donner suite aux résultats du Forum international de promotion des investissements commandité par l'OIBT et prendre les dispositions nécessaires pour réunir trois séminaires régionaux de promotion de l'investissement dans la gestion durable des forêts tropicales naturelles et le développement adossé aux forêts naturelles. Coût estimatif: 450 000 dollars E-U Source de financement pressentie: Sous-compte B du Fonds de Partenariat de Bali
(v) Évaluer et promouvoir les perspectives de valorisation de produits forestiers non ligneux et des services dispensés par les forêts susceptible d'accroître l'intérêt économique d'un maintien des ressources forestières de base. *[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.2, But 1, Action 5; Section 3.3, But 2, Action 5]*	Prendre les dispositions nécessaires à la réalisation d'études et à la réunion d'une conférence internationale de promotion du développement des services et produits forestiers autres que le bois, en coopération avec la FAO, l'INBAR et d'autres organisations pertinentes.

ACTIVITÉ	MODALITÉS D'EXÉCUTION ET COÛTS INDUITS
	Coût estimatif: 250 000 dollars E-U Source de financement pressentie: Sous-compte B du Fonds de Partenariat de Bali

SECRETARIAT

Le secrétariat, par le Directeur exécutif, est chargé du fonctionnement et de l'administration de l'Organisation au quotidien et de la préparation des réunions. Les travaux du secrétariat sont financés par le Compte administratif (75 pour cent), par les ressources du Fonds d'appui aux programmes (13 pour cent) et par le biais de projets financés par le Compte spécial et le Fonds du Partenariat de Bali (12 pour cent). Les travaux approuvés pour le Secrétariat pour la période 2006-2007 sont les suivants:

ACTIVITÉ

APPUI AUX SESSIONS DU CONSEIL ET DES COMITES

1. Préparatif des sessions du Conseil et des Comités, dont la rédaction et les dispositions nécessaires aux traductions et à la distribution des documents nécessaires.

2. Assurer ses services durant les quatre sessions du Conseil et des Comités en 2006-2007 (CIBT 40-43).

3. Préparer le texte des rapports annuels de l'Organisation pour 2005 et 2006.

4. Élaborer un projet de Programme annuel de travail pour l'exercice biennal 2008-2009.

5. Élaborer une proposition de budget administratif pour la période biennale 2008-2009.

APPUI AUX PROJETS

6. Organiser et dispenser une assistance aux quatre réunions de 2006 et 2007 du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projet.

7. Mener à bien les travaux de suivi et évaluation nécessaires à l'exécution de la tâche des Comités de l'OIBT consistant à assurer un bon contrôle et une bonne évaluation des avant-projets et projets financés par l'OIBT (199 projets et avant-projets en cours d'exécution en août 2005).

8. Engager des consultants et surveiller leurs travaux d'amélioration de la conception, de l'évaluation et de l'exécution des projets.

9. Assurer (ou, lorsqu'il y a lieu, faire le nécessaire pour assurer) l'exécution des avant-projets, projets et activités confiés au secrétariat par le Conseil, à savoir:

    a. Programme de bourses OIBT
       (Fonds Freezailah aux Bourses d'étude)

    b. Project PD 73/89 (M,F,I)
       Assistance à l'identification et à la formulation des projets

    c. Project PD 13/99 Rev.2 (M,F,I)
       Réseau OIBT d'information et d'appui aux projets

    d. Project PD 16/93 Rev.4 (M) Phase IV
       Service d'information sur le marché pour les bois tropicaux et produits dérivés

    e. Project PD 58/97 Rev.1 (I)
       Mise en place d'une base de données sur les essences tropicales les moins utilisées par l'industrie

    f. Project PD 25/95 Rev.1 (M)
       Stages de formation aux statistiques sur les forêts tropicales et le commerce des bois tropicaux

    g. Avant-projet PPD 14/00 (M)
       Renforcement de la discussion sur le marché

    h. PD 359/05 Rev.1 (F)

ACTIVITÉ

Renforcement des capacités à élaborer et mettre en oeuvre des projets de boisement et reboisement entrant dans le cadre du Mécanisme du Développement Propre du Protocole de Kyoto dans le secteur forestier tropical.

APPUI AUX ACTIVITES

10. Organiser et fournir son assistance aux travaux de chacun des panels et groupes de travail qui auront fait l'objet d'une décision du Conseil.

11. Continuer de mettre sur pied des ateliers de formation aux critères et indicateurs dans les pays producteurs.

12. Continuer de mettre sur pied des ateliers d'échelon national destinés à promouvoir les Directives OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires.

13. Aider au bilan, à l'évaluation et à la promotion des expériences de partenariats avec la société civile et le secteur privé dans la gestion forestière.

14. Engager des consultants pour aider les Membres producteurs à évaluer leurs travaux relatifs aux feux de forêts et produire des recommandations et propositions d'un renforcement des programmes de prévention et de maîtrise des incendies de forêts.

15. Apporter aux membres exportateurs d'acajou et de ramin une assistance qui leur permette de mettre en oeuvre les dispositions qui découlent de l'inscription de ces espèce à l'Annexe II de la CITES.

16. Prendre les mesures nécessaires à l'organisation et à la réunion d'une conférence ou rencontre d'experts sur le transport de bois.

17. Oeuvrer à l'organisation d'une Conférence internationale sur les forêts et entreprises forestières gérées par des communautés autochtones et des collectivités locales.

18. Poursuivre l'exécution des activités reconduites du Programme de travail 2004-2005, à savoir :

    a. Étude de marché sur le bois des plantations tropicales

    b. Étude des subventions touchant les produits ligneux tropicaux

    c. Audit des systèmes de traçabilité en vigueur dans les filières forêt-bois tropicales

    d. Étude sur l'encouragement de l'investissement privé dans les plantations forestières industrielles dans le monde tropical

    e. Étude sur la création d'une synergie entre le Plan d'action en vue de la promotion des transformations poussées des bois tropicaux en Afrique par la Conférence ministérielle de l'Organisation africaine du bois et le Plan de convergence sous-régional; et élaboration d'une proposition de projet régional devant permettre à l'OIBT de contribuer à la promotion de transformations plus poussées de bois tropicaux dans les pays d'Afrique centrale.

19. Prêter son assistance à la réunion d'une commission constituée dans le cadre des modalités de sélection d'un Directeur exécutif, adoptées par la Décision 3(XXV).

20. Faciliter la préparation d'une proposition d'actions destinées à accroître la capacité des Membres à inscrire des essences à bois d'oeuvre aux annexes de la CITES et à appliquer les dispositions qui en découlent

21. Mettre en oeuvre des activités, dont des ateliers régionaux, qui renforcent la coopération sur les questions CITES relatives aux bois tropicaux entre les gouvernements (dont les autorités CITES), le secteur privé et la société civile.

ACTIVITÉ

22. Epauler l'élaboration d'un questionnaire commun au PCF sur la gestion forestière.

23. Appuyer la participation et la contribution de l'OIBT à l'initiative "Global Forest Information Service (GFIS)" du PCF conduite par l'IUFRO

24. Engager des consultants pour passer en revue l'exécution du Plan d'action et procéder à des travaux préparatores en vue de son évaluation par le Conseil.

25. Faire effectuer des travaux de mission consultative et réunir un groupe de travail pour préparer un projet du prochain Plan d'action de l'OIBT destiné à l'examen du Conseil, autant que de besoin.

26. Faire le nécessaire pour fournir un appui à la CNUCED et coopérer avec elle en vue d'élargir son service internet de veille sur le marché des produits de base (INFO COMM) pour y inclure les bois tropicaux.

27. Faire le nécessaire pour réunir, en coordination avec les processus FLEG régionaux, des ateliers régionaux et sous-régionaux destinés à diffuser et à favoriser le recours aux "pratiques les plus aptes à renforcer le respect des lois forestières", élaborées conjointement par l'OIBT et la FAO, et fournir une rétroinformation sur les ateliers.

28. Faire le nécessaire pour aider les pays à élaborer des dispositifs qui permettent de prouver la légalité des exportations de bois.

29. Engager des consultants pour effectuer des études de marché dans deux pays importateurs significatifs de bois tropicaux.

30. Prendre les mesures nécessaires pour oeuvrer avec le secteur privé dans les pays producteurs en vue d'étudier la viabilité de l'adoption de dispositifs de traçabilité du bois, y compris l'apport d'un appui à cinq dispositifs pilotes.

31. Effectuer des activités qui améliorent les bases de données statistiques, assurent le maintien de l'accès aux bases de données sur le commerce des produits forestiers et le maintien de la participation au Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques forestières et au processus du Questionnaire commun sur le secteur forestier. Les travaux porteront sur l'organisation de trois ateliers de formation aux statistiques dans les pays et régions clés.

32. Prendre les dispositions nécessaires à une étude des progrès de la comparabilité et de l'acceptation des systèmes de certification des forêts.

33. Faire effectuer une étude et réunir un atelier sur l'évaluation économique du secteur forestier, en particulier dans le bassin de l'Amazone

34. Organiser une rencontre d'experts de trois journées pour élaborer des connaissances et des démarches destinée à développer des connaissances et à mettre au point des démarches d'obtention de crédits-carbone à partir de forêts dégradées, en examinant les questions relatives à l'adaptation aux changements de climat.

35. Faire en sorte de renforcer la coopération et la collaboration entre l'OIBT et les pays de l'ACTO sur les C&I et les thèmes connexes, notamment en organisant un atelier régional destiné à consolider les C&I de l'OIBT et le processus de Tarapoto.

36. Prendre les mesures qui s'imposent pour fournir, à la demande, une assistance aux pays membres producteurs pour préparer des rapports nationaux d'état des lieux et d'actualisition sur les progrès de l'AFD en fonction des C&I de l'OIBT.

37. Oeuvrer à une collaboration accrue dans l'harmonisation des termes et définitions clés entre les différents processus C&I à l'échelle mondiale et les organisations internationales qui, avec l'OIBT, ont

ACTIVITÉ

pris des initiatives à cette fin.

38. Prendre les mesures nécessaires pour contribuer au Partenariat mondial sur la restauration des paysages forestiers et promouvoir la mise en oeuvre des résultats de l'atelier de Petropolis.

39. Faire le nécessaire pour tester sur le terrain les Directives OIBT pour la conservation de la diversité biologique dans les forêts tropicales de production de quatre pays producteurs. En fonction des résultats des essais sur le terrain, organiser un atelier devant déboucher sur une révision des Directives.

40. Organiser des réunions régionales auxquelles participeront des agences d'exécution de projets OIBT relatifs à la gestion forestière durable.

41. Coopérer avec la Commission forestière de la FAO pour l'Asie et le Pacifique, le Centre régional de formation à la foresterie villageoise (RECOFTC) et d'autres organisations afin de réunir une conférence internationale sur une gestion des forêts orientée vers la réduction de la pauvreté.

42. Coopérer avec la Commission de la FAO pour les forêts de la région Asie-Pacifique à l'élaboration et à la conduite d'un stage de deux semaines sur les politiques forestières.

43. Coopérer avec le CIFOR, le Centre régional de formation à la foresterie communautaire (RECOFTC) et la Commission des forêts de la FAO pour l'Asie et le Pacifique à l'organisation d'activités en appui à la décentralisation de la gestion forestière durable.

44. Prendre les dispositions nécessaires à une étude et une conférence internationale (devant être organisée en coopération avec la FAO et la CNUCED) sur la biodendroénergie.

45. En coopération avec la CNUCED et les banques régionales de développement, prendre les dispositions nécessaires pour réunir trois séminaires régionaux de promotion de l'investissement dans la gestion durable des forêts tropicales naturelles et le développement adossé aux forêts naturelles.

46. Prendre les dispositions nécessaires à la réalisation d'études et à la réunion d'une conférence internationale de promotion du développement des services et produits forestiers autres que le bois, en coopération avec la FAO, l'INBAR et d'autres organisations pertinentes.

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

47. Effectuer des activités de communication et sensibilisation consistant notamment à se procurer des photographies de qualité professionnelle de stations de projets; mettre en forme, publier et diffuser les rapports techniques de l'OIBT; produire et diffuser des matériaux de communication tels que brochures, résumés hors-série de rapports OIBT, et un rapport illustrant les réalisations de l'OIBT au cours de ses 20 premières années; actualiser le site web de l'OIBT (version japonaise, liste des décisions du CIBT, etc.); exposer des matériaux de communication OIBT lors de manifestations relatives aux forêts; élaborer et mettre en oeuvre un plan de communication aux médias en faisant en sorte que les messages de l'OIBT touchent un public aussi large que possible, et faciliter les reportages indépendants sur les sessions du Conseil.

48. Encourager la participation d'acteurs non gouvernementaux, y compris les organismes de la profession et du commerce, les organisations internationales et les groupes autochtones, aux activités de l'Organisation, en vue de promouvoir la transparence et le dialogue.

49. Continuer d'œuvrer avec les secrétariats des organismes membres du PCF à l'approfondissement de la coopération entre l'OIBT et ces organisations en vue de mieux sensibiliser le grand public aux domaines dans lesquels les objectifs, politiques et activités de ces organisations coïncident.

AUTRES

50. Effectuer les travaux statistiques et assurer la préparation du texte de la Revue et évaluation annuelle

ACTIVITÉ

de la situation internationale du bois.

51. Fournir son assistance au Conseil dans les préparatifs aux négociations d'un Accord devant succéder à l'AIBT de 1994.

52. Fournir aux différents pays producteurs, et à leur demande, une assistance à la mise en place des Offices de l'Objectif OIBT 2000 *[Décision CIBT 2(XXIX)]* et identifier dans chacun d'eux les facteurs qui limitent le plus gravement l'avancée vers l'Objectif OIBT 2000 et l'aménagement forestier durable, et formuler un plan d'action pour surmonter ces contraintes.

53. Continuer de mettre en oeuvre les actions de coopération internationale définies aux annexes A et B de la Décision CIBT 7(XXX) en prenant en compte l'examen auquel le Conseil soumet ces annexes.

54. Fournir un appui à la participation du TAG et du GCSC aux sessions et à l'organisation de tables-rondes sur les questions intéressant l'Organisation.

55. Préparer un rapport sur les implications de l'entrée en vigueur d'un accord devant succéder à l'AIBT de 1994 portant sur les travaux de l'Organisation et produire des recommandations au Conseil sur les dispositions et mesures éventuellement requises par l'application du nouvel accord, y compris des mesures de transition.

* * *